



Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° STA-05-2026

Règlementation temporaire du stationnement, empiètement du trottoir par un véhicule
59 Rue de la Chataigneraie, Calvinet, Commune de Puycapel

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la requête formulée par l'entreprise SARL Claude SERVIERES « Les déménageurs Bretons » le 02 octobre 2026,

Considérant qu'en raison du déménagement de Madame BARGETON au 59 rue de la Chataigneraie, Calvinet, 15340 PUYCAPEL, nécessitant l'intervention de l'entreprise de déménagement SARL Claude SERVIERE avec un véhicule léger (3,5 tonnes), des encombrements ou accidents pourraient se produire si le stationnement n'y étaient pas règlementés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Il est donné autorisation à l'entreprise de déménagement SARL Claude SERVIERES, de stationner un véhicule léger (3,5 tonnes) sur le trottoir, pour effectuer ledit déménagement au 59 rue de la Chataigneraie, Calvinet, 15340 PUYCAPEL.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera applicable du lundi 05 octobre 2026 de 7h00 à 17h00.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux et barrières de signalisation et jusqu'à leur retrait.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de Puycapel et madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 02 octobre 2026
Emmanuel BILLOT,
Maire

